



LES AMIS DE LA TERRE MIDI-PYRENEES

n° 264 printemps-été 2024

LA FEUILLE VERTE

dans ce numéro : une première petite victoire dans la lutte contre l'A69

Plainte pour infraction à la loi sur l'eau sur le chantier de l'A69

par Marie-Françoise Vabre, de Eau Secours 31

Eau Secours 31, aidée par un hydrologue, a produit un rapport de 80 pages dénonçant de graves infractions à la loi sur l'eau sur le chantier de l'autoroute Toulouse-Castres. Ce document fonde une plainte que l'association a déposée le 18 avril 2024 et à laquelle se sont joints Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées et France Nature Environnement Occitanie-Pyrénées.

Le cadre réglementaire

Les dispositions spécifiques que le projet doit respecter en matière de gestion de l'eau ont été édictées dans les deux autorisations environnementales (l'une pour l'élargissement de l'A680 et l'autre pour l'A69), délivrées par les préfets du Tarn et de la Haute-Garonne le 1^{er} mars 2023. Pour rappel, ces deux arrêtés préfectoraux ont fait l'objet d'un recours en vue de leur annulation par le tribunal administratif, dont l'instruction est toujours en cours et pour lequel les Amis de la Terre sont bien sûr co-requérants. En parallèle, des plaintes ont également été déposées (voir article ci-après « La victoire d'un couple de mésanges bleues »). La plainte dont il est question ici concerne des infractions graves à la loi sur l'eau, que les autorisations environnementales visent pourtant à faire respecter via des prescriptions spécifiques.

Gestion déplorable de l'eau sur le chantier

Alors que le concessionnaire ATOSCA et des décideurs locaux soutenant le projet se targuent de l'exemplarité environnementale de la liaison autoroutière Toulouse-Castres, Eau Secours 31 a relevé sur quatre tronçons du chantier (à Vendine, Montcabrier, Villeneuve-les-Lavaur et Puylaurens) des manquements graves aux prescriptions préfectorales, tels que :

- déversement des produits pollués de construction (par exemple la laitance de béton) vers les milieux naturels, du fait de systèmes de décantation/filtration mal installés, non entretenus et/ou sous-dimensionnés, voire absents ;
- absence de zones « tampon » pour protéger les zones humides, cours d'eau et mares ;
- bassins non conformes en contact direct avec la nappe phréatique, avec un rejet vers le cours d'eau du Girou ;
- engins de chantier circulant au milieu de la nappe mise à l'air libre.

Qui plus est, les multiples pollutions observées n'ont nullement entraîné une interruption du chantier, ni même la mise en œuvre de mesures opérationnelles visant à limiter les effets de ces rejets.

Dans tous les cas, il est clair que ces pollutions contreviennent aux prescriptions édictées par l'Autorisation Environnementale pour l'A69 et **affectent gravement la qualité de l'eau, la santé humaine, la faune et la flore**. Or une mise en conformité prochaine des installations n'est pas faisable dans la mesure où les infractions exposées concernent des défauts de conception ou d'implantation.

Quelle réponse possible à ce constat accablant?

Il n'y en a qu'une seule et elle doit être donnée immédiatement : **la suspension des travaux**.

Consulter le rapport et la plainte sur : eausecours31.fr

La modération du trafic aérien à Toulouse, c'est pour quand ?

par Joël Crémoux, Ami de la Terre Midi-Pyrénées

L'activité de l'aéroport Toulouse-Blagnac a retrouvé en 2023 un niveau d'activité quasi-équivalent à celui d'avant COVID, de l'ordre de 100 000 mouvements annuels. Un retour à « l'anormal » décomplexé faisant la part belle aux séjours vers des destinations exotiques ou week-ends à l'autre bout de l'Europe. Cependant, suite aux plaintes grandissantes des populations soumises aux nuisances aériennes de l'activité de l'aéroport de Toulouse Blagnac, l'État a décidé d'agir... ou du moins de faire semblant d'agir.

« Approche équilibrée » ou « approche du vide » ?

Le 27 septembre 2023 a été lancée l'EIAE (Étude d'Impact par Approche Équilibrée) de l'aéroport Toulouse-Blagnac. Quésako ? Il s'agit d'une démarche encadrée par une loi européenne qui vise à établir un scénario de régulation de l'activité aérienne d'un aéroport.

Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées (ATMP) étant membres du collectif contre les nuisances aériennes de l'agglomération toulousaine (CCNAAT), nous avons participé à ces réunions. En tant que représentant des ATMP je n'ai jamais été dupe de l'inutilité de cette démarche mais j'ai suivi la majorité du collectif qui a décidé d'adhérer à ce « machin ».

Pour lancer cette étude d'impact, la préfecture a missionné la société CGX. Celle-ci, afin d'entendre toutes les parties, a présenté sa méthode de travail aux différents acteurs répartis en trois collèges : industriels, politiques et associatifs. Pour cela, entre novembre et décembre 2023 elle a organisé six réunions. En fait, il s'agissait de la même réunion répliquée 6 fois, deux réunions pour chaque collège. Les différentes parties ne se sont jamais croisées. J'ai représenté les ATMP pour les associations au cours de la réunion de novembre 2023. A cette occasion nous avons appris que la mission de cette société était d'établir les nuisances sonores du site aéroportuaire et, ... c'est tout ! Les associations ont indiqué que le diagnostic des nuisances sonores était déjà effectué et validé. Il fallait maintenant passer aux propositions pour diminuer les nuisances. Pour les ATMP, j'ai lourdement insisté pour que soient également prises en compte les pollutions atmosphériques et ainsi que les risques liés aux chutes d'aéronefs.

Impossible de savoir si ces demandes ont été retenues. Pour l'instant, aucune de ces réunions n'a fait l'objet d'un compte-rendu communiqué aux participants. La démarche de CGX s'est prolongée par l'envoi, courant janvier 2024, d'un questionnaire nous demandant des propositions. Les ATMP, représentés par Françoise Noiret, Catherine Bienaimé et moi-même, ont répondu en reprenant **les points évoqués ci-dessus**. D'autres réunions sont à venir.

Tous gagnants, vraiment ?

Dans le même temps, l'enfumage se poursuit. Le jeudi 21 mars 2024, c'est en grande pompe qu'a été signé un **pacte « gagnant-gagnant » entre l'État, les élu-e-s, les industriels, l'aéroport et deux associations.**

Ce pacte, mené par l'État « vise à limiter le nombre de personnes souffrant de nuisances aériennes et devrait évoluer vers de possibles mesures de baisse du trafic en cœur de nuit (00h 06h) »...mais pas avant l'été 2025 ! Les gestionnaires de l'aéroport n'ont pas beaucoup de soucis à se faire.

Les associations CCNAAT et France Nature Environnement qui ont signé ce pacte « gagnant gagnant » ne sont dupes de cette tartufferie. Vous pourrez consulter, sur leurs sites, les critiques sur les démarches proposées. Pour les Amis de la Terre, j'ai participé aux réunions mais je ne cautionne pas la méthode de travail proposée par la préfecture : mission confiée à une société qui refait le travail déjà effectué, ciblage sur les nuisances sonores uniquement, aucun échange entre les différentes parties. Beaucoup de blabla et de perte de temps face à l'urgence climatique ! Depuis des années, nos revendications restent les mêmes : transparence sur le vrai prix du billet aérien, arrêt des subventions à ce mode de transport, exécution des décisions de justice concernant la pollution atmosphérique.

L'urgence climatique demande autre chose que ces vagues promesses qui, pour l'aéroport de Toulouse Blagnac, ne se profileraient maintenant pas avant l'été 2025.



Clker-Free-Vector-Images,
Pixabay

Le passage en force de la mise à 4 voies de la RN 88 dans la haute vallée de l'Aveyron

Par Michel Raynal, Ami de la Terre

Alors que l'Autorité Environnementale (AE)¹ s'alarme de ne pas voir de ralentissement des programmes de type autoroutier participant au déclin de la biodiversité et au réchauffement climatique, nos élus s'obstinent sur un modèle non seulement à bout de souffle mais néfaste.

Rodez-Séverac, un maillon sensible

L'axe routier Toulouse-Lyon, rebaptisé « diagonale du fou » par les associations environnementales, entaille diagonalement le sud du massif central, cisillant les reliefs de l'Aveyron, Lozère et Haute-Loire. Il fut déclaré axe prioritaire au Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire de Mende en 1993. Ses promoteurs (élus, technocrates, lobbys routiers) le présentent comme un maillon indispensable d'une diagonale reliant l'Europe du Nord et du Sud. Depuis cette période, de querelles politiques en attermolements, recherches de financements, contestations d'itinéraires et autres, la réalisation a avancé par sauts successifs jusque dans l'Aveyron avec des tronçons sous statuts divers (caractéristiques autoroutières, voie rapide, etc.), « saucissonnant » le projet. Il fut présenté comme satisfaisant aux critères du développement durable par le Syndicat Mixte de l'axe Toulouse-Lyon, appuyé notamment par le ministère de l'écologie. La section Rodez-Le Puy qui nous concerne était alors qualifiée d'expérimentation et « *la plus délicate à réaliser en terme d'insertion dans l'environnement, la plus onéreuse et la moins circulée, la plus emblématique des enjeux d'aménagement du territoire* », devant faire évoluer les méthodes traditionnelles de conception et de conduite des travaux routiers, le tout étant prétendument au service d'un développement global (économique, social et environnemental) en prenant en compte les potentialités économiques touristiques, écologiques et paysagères.

Il s'ensuit que le collectif, constitué fin 2023 à Rodez sous le nom de collectif 88 (dont les Amis de la Terre MP sont membres), a pour but de passer au crible ces annonces à la lumière de ce qui a été réellement fait, de critiquer et au besoin de s'opposer à la réalisation du tronçon restant à réaliser : Rodez-Séverac sur une quarantaine de km, le plus sensible et potentiellement destructeur pour l'environnement au sens large, sur la haute vallée de l'Aveyron.

Oppositions et contestations diverses

En 1996 déjà, les Amis de la Terre MP, de même que l'ancêtre de FNE régional, la FNAUT (Fédération Nationale des Usagers des Transports) et d'autres, telle l'UPNET (Union de Protection de la Nature et de

l'Environnement du Tarn), manifestaient notamment à Tanus (commune du Tarn frontalière de l'Aveyron), sur la RN88, contre le projet non avoué « Munich-Madrid ». À la même époque, le Comité Causse Comtal (Bozouls) se créait en opposition, réclamant plutôt une amélioration de la route existante. En Lozère, le collectif « Non à la deuxième autoroute » réussissait, par exemple, à faire échouer la traversée de la Truyère par l'autoroute au niveau du magnifique site rocheux du Baou comprenant un sanctuaire antique près de Serverette. Dans la vallée de l'Aveyron, une association appuyée par des personnes influentes (à Bertholène) réussit, dans une logique « nimbyste »² à faire déplacer le projet vers le causse dominant la vallée, créant ainsi de nouvelles menaces pour l'environnement, alors que l'aménagement des axes de circulation passant déjà au bord de l'Aveyron auraient consommé moins de terrain et moins défiguré le paysage. La volonté des promoteurs de créer un nouveau fuseau sans améliorer l'infrastructure existante, appelle en effet une consommation énorme de terrains naturels et agricoles.

Impacts fonciers connus

En attendant des chiffres plus complets, il a déjà été observé, concernant les 90 km de Tanus à Séverac d'Aveyron (point de jonction avec l'A75) des aménagements fonciers ou remembrements sur tout le parcours (20 000 hectares impactés). Cela implique des travaux connexes comprenant arrachages de haies (202 km) et abattages d'arbres souvent non justifiés, voire ignorant les recommandations officielles du schéma directeur et de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

Les 450 ha d'emprise nécessaires à la chaussée devraient comprendre environ 225 ha de goudron. Cette consommation d'espaces naturels et agricoles sera comptabilisée, ainsi que la région Occitanie l'a demandé, au titre des « Projets d'Envergure Nationale et Européenne » (PENE), c'est-à-dire des projets dont la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) est comptabilisée non pas à l'échelle régionale (toutes les régions étant soumises à un objectif identique de baisse de consommation des ENAF), mais à l'échelle nationale, selon un principe de « péréquation » entre les régions.

¹ Rattachée au ministère de l'environnement, cette instance évalue l'impact environnemental des projets.

² « nimbyste » désigne une forme de contestation des projets où la seule préoccupation des opposants est que le projet ne se fasse pas près de chez eux (« NIMBY » étant l'acronyme de « Not In My Backyard » soit « Pas dans mon jardin »).

Localement, et à titre d'exemple, l'enquête publique en vue du remembrement intercommunal sur les communes de Buzeins, Lapanouse et Lavernhe (situées à l'ouest de Sévérac), a permis à Michel Raynal de mettre à jour une série de dysfonctionnements qui seront détaillés dans une note à venir, à la suite d'un appel d'un collectif local inquiet des conséquences. Les arrachages de haies devaient, par exemple, concerner 17% du maillage bocager comprenant 16,6 km de haies de première catégorie (à protéger). La réclamation portée devant la commission compétente par l'association a reçu un avis favorable de principe sans qu'on puisse en mesurer les suites. Ainsi, pour 7,5 km de voie express sur les 90 km aveyronnais, il a fallu remembrer 3 500 hectares sur les 3 communes précitées, étant précisé que la commune de Lavernhe n'est pas impactée par le tracé mais doit « fournir » des hectares de compensation ! Les recherches se poursuivent dans le cadre du collectif.



Séverac d'Aveyron (ou Sévérac-le-Château)

Evolution actuelle

Il revient donc au « collectif 88 » de suivre l'opération RN88 à 2X2 voies dans la phase aveyronnaise finale sur une quarantaine de km entre Rodez et Sévérac, la plus complexe. Compte tenu de l'ancienneté des dernières déclarations d'utilité publique, une nouvelle enquête avec étude d'impacts sera nécessaire. Cela permettra

l'examen et la critique sur tous les aspects de la propagande pro-autoroutière soutenue par les élus locaux et les milieux économiques, en particulier ceux liés au transport et aux travaux publics. Le département de l'Aveyron est maître d'ouvrage à sa demande depuis le début 2024 et pousse le projet au maximum en quête insistante de la participation de l'État.

Le collectif agira autant que possible en collaboration avec d'autres tels que la Déroute des routes, la Lutte des sucres en Haute-Loire et une association lozérienne. Il faudra dissiper quelques illusions vendues au public actuellement dans le domaine du gain de temps, des résultats économiques, de l'emploi, du tourisme et en même temps promouvoir les alternatives par la commission « argumentaires » du collectif (à laquelle participent les Amis de la Terre) qui a rencontré les cheminots pour travailler sur la relance du ferroviaire entre Rodez et Sévérac. Nous critiquons sur ce tronçon le manque de cohérence écologique de la région qui finance la voie rapide en concurrence avec le train en dispersant ses moyens. Nous l'avons exprimé lors d'une réunion avec la région qui a eu lieu début mai sur le thème de la politique des transports sur ces axes.

Nous organisons depuis peu des visites ou prospections sur le terrain afin de faire connaître les lieux qui seront impactés par la 2X2 voies et de confronter le public aux destructions à venir, ceci dans le but de faire évoluer l'opinion publique actuellement favorable ou indifférente au projet; il est alors possible d'en évaluer les impacts sur les paysages remarquables de la haute vallée de l'Aveyron qui se caractérise par une grande variété de profils géologiques, floristiques, faunistiques et patrimoniales comme ces drailles multimillénaires parsemées de monuments mégalithiques. L'hydrologie, avec les résurgences aux pieds des causses, sera également un enjeu important devant faire l'objet d'une enquête publique au titre de la loi sur l'eau. L'élevage sur des prairies remarquables bordant l'Aveyron est menacé par les bouleversements parcellaires et la perte de surface des exploitations. Certains éleveurs en sont désespérés. Les effets sur le tourisme rural seraient non négligeables, de même que la population craint le bruit entre autre nuisances.



La duperie des Aménagements Ferroviaires Nord Toulousains

par Jean Olivier, Ami de la Terre

Le 08 avril 2024, les Amis de la Terre Midi-Pyrénées et Alternative LGV Midi-Pyrénées ont déposé un recours gracieux contre l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale du 09 février dernier qui donnait un feu vert aux Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse (AFNT). Pourquoi ?

La raison d'être des AFNT

Loin d'être le projet vertueux que ses promoteurs prétendent, ces AFNT ne s'accompagnent ni de haltes ni de cadencements supplémentaires pour les T.E.R. Bien au contraire : ils se traduiraient par une perte de capacité

pour les trains du bloc Nord-Est. Celle-ci passerait schématiquement de 2 voies à 1,5 voie disponible aux abords de la gare, réduisant d'autant les possibilités de cadencement aujourd'hui possibles pour les lignes Toulouse Figeac-Aurillac-Clermont-Ferrand, Toulouse-Albi-Carmaux-Rodez et ... Toulouse Castres-Mazamet !

Qui plus est, la dégradation des capacités de cadencement pourrait s'étendre à la ligne Toulouse-Narbonne du fait de l'absence d'un « saut de mouton »³ initialement prévu au Nord de la gare Matabiau pour une meilleure présentation des trains, impactant ainsi la circulation vers le Sud-Est.

Mais alors pourquoi de tels aménagements, *a fortiori* pour un coût atteignant la modique somme de 1 milliard d'euros (à la charge des contribuables et des usagers) ? La véritable raison d'être de ces AFNT est l'arrivée de la LGV Bordeaux-Toulouse, laquelle accompagnerait la création d'un quartier d'affaires à Toulouse et de l'explosion du prix de l'immobilier et des loyers, qui serait symbolisé par la fameuse Tour Occitanie.

Des rapprochements à faire avec l'A69

Après la mobilisation contre le projet d'autoroute d'A69 Toulouse-Castres, ces AFNT et sa LGV à venir pourraient bien représenter le prochain grand projet

inutile et imposé suscitant une forte mobilisation dans la région. Hasard ou pas, il y a un lien direct entre la contestation de l'A69 et la contestation de ces AFNT. Tout comme pour le projet d'autoroute, la recherche d'alternative, notamment par l'amélioration de l'existant, n'a pas été sérieusement étudiée. Pourtant des marges d'amélioration existent : l'ambition pour la fréquentation en 2040 des trois voies existantes reliant Toulouse à Montauban n'est que de 150 à 200 trains par jour, tandis que la même capacité à proximité de Lausanne permettait en 2020 de faire circuler 670 trains par jour.

Comme sur le tracé de l'A69, des alignements de platanes, la biodiversité, la ressource en eau et plus généralement le cadre de vie seraient affectés pour une infrastructure de transports qui serait largement injustifiée et sous-utilisée, véritable injustice sociale et écologique.. Ici comme ailleurs, nous demandons donc l'optimisation de l'existant !



Et si on se mettait à la cuisson solaire ?

Par Pauline Roy, Amie de la Terre

Utilisée surtout en Afrique, en Amérique du Sud et en Asie, la cuisson solaire est une technique « low-tech » par excellence. Vous voulez l'essayer ? Mode d'emploi.

La cuisson solaire, c'est quoi au juste ?

Il existe une foultitude de dispositifs pour utiliser l'énergie solaire afin de cuisiner. Le plus performant d'entre eux est la fameuse « parabole solaire » qui est conçue de façon à ce que les rayons du soleil réfractés convergent vers un point focal. Un tel dispositif permet de faire bouillir de l'eau ou de frire des aliments. Il peut être acheté en kit ou « fait maison » en couvrant une parabole d'un revêtement réfléchissant.

A côté des paraboles solaires, il existe des fours solaires, composé d'un caisson doté d'une « fenêtre » et d'au moins un réflecteur. Pour ma part, j'utilise un cuiseur de modèle « Ulog », isolé et peu encombrant. Pouvant atteindre une température de 135°C, il permet de cuire presque tout, y compris des gâteaux, et ce de mars à octobre. La photo ci-contre, prise début septembre, illustre le résultat au bout d'une heure de cuisson.

Outre qu'ils utilisent une énergie renouvelable abondante, les cuiseurs solaires présentent quelques avantages par rapport à des appareils de cuisson classique : on peut négliger (relativement) la surveillance de la cuisson, auquel cas les aliments peuvent éventuellement être trop cuits mais ils ne risquent pas de se carboniser au fond du récipient.

A faire soi-même ou à acheter tout fait ?

Il est possible de commander un four solaire sur internet ou de l'acheter à un ébéniste (quelques-uns en fabriquent et les vendent dans les foires bio). On peut aussi le faire soi-même de A à Z en s'appuyant sur un

guide d'autoconstruction. Pour ma part, je l'ai commandé en kit (et avec une cocotte noire), à l'association suisse « Solemyo ». Le monter suppose de percer, visser et clouer, mais si j'y suis arrivé, moi qui ne suis pas bricoleuse, c'est à la portée de tout le monde !



→ Pour plus d'informations :
 - « *Cuiseurs solaires, auto-construction et recettes* »
 Rolf Behringer et Michael Götz, éditions La Plage
 - <http://www.cuisinesolaire.com>
 - <http://boliviainiti-sudssoleil.org>

3 Il s'agit d'un ouvrage (pont, tranchée ou court tunnel) permettant le croisement de deux voies ferrées.

La transition énergétique ne doit pas se faire au détriment de la nature

par Christian Conrad, de l'association APIFERA

Christian nous livre son regard de naturaliste sur la nécessaire conciliation entre transition énergétique et préservation de la biodiversité.

Une biodiversité déjà malmenée

Chaque jour nous apporte son lot de nouvelles plus ou moins désastreuses sur la situation de notre planète. De multiples exemples dont nous sommes témoins au quotidien nous rappellent qu'il semble bien difficile de trouver un compromis entre les aspirations humaines et la gestion de protection de l'environnement. Face à ce constat que faire ? Changer notre mode de vie est impératif tant dans les domaines de la production et de la maîtrise de l'énergie que s'agissant des pressions que nous exerçons sur les ressources naturelles, notamment sur la faune, la flore et leurs habitats⁴.

En France, en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre, l'Etat a mis en place un projet global, la transition énergétique, dont la mise en oeuvre à l'échelle locale touche à l'aménagement du territoire au sens large. Elle soulève de nouveaux enjeux pour la politique agricole, la gestion des espaces naturels (forêts, milieux aquatiques, espaces protégés...), les politiques de prévention de la santé (pour le volet « adaptation »). Et dans cette politique, les intérêts économiques des « majors de l'énergie fossile » se manifestent également.

La transition écologique doit se faire rationnellement, sans augmenter la pression sur les écosystèmes ou l'atteinte à la biodiversité. Nous sommes bien sûr favorables à ce que la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre passe par le photovoltaïque, mais pas par des implantations n'importe où et n'importe comment, situées sur des zones fragiles voire protégées, et donc préjudiciables au vivant. Or nous constatons qu'une majorité de centrales photovoltaïques prennent place dans des espaces naturels (champs, prairies, espaces boisés, plans d'eau etc.). Le projet faisant l'objet de l'article ci-après en est un exemple, mais on peut en donner d'autres : en Aveyron, deux

projets menacent des terres agricoles et naturelles, l'un sur le Causse Comtal, l'autre sur le plateau du Larzac ; dans le Tarn une centrale photovoltaïque est projetée sur un plan d'eau de la commune de Loupiac.

Depuis des décennies la biodiversité est lourdement endommagée ou détruite ; ce n'est pas le moment d'accentuer son érosion ! Sans les interactions entre les espèces qui forment les écosystèmes, nous ne serions pas là, et nous ne pourrions pas maintenir les bases de la vie sur Terre. Notre santé dépend de la santé globale de l'ensemble des écosystèmes (dixit Marie-Monique Robin dans *La fabrique des pandémies*). Continuer à y porter atteinte nous privera à la fois d'eau, de nourriture, de moyens d'existence en altérant la qualité des sols... et le climat. La prudence s'impose d'autant plus que nous ne savons pas où situer le point de non-retour : faute de référence sur le sujet, nous ignorons à quoi ressemblerait la vie humaine après l'effondrement des écosystèmes et donc la perte des services écosystémiques⁵. Le dérèglement climatique participe bien sûr à la perte de biodiversité, d'où l'importance de mesures fortes et urgentes pour l'atténuer. Plus généralement, nous savons l'importance des interactions entre l'atmosphère et la biosphère⁶, ce qui fait de la Terre une planète vivante⁷.

Les écologues sonnent l'alerte depuis des décennies⁸ et les rapports de l'IPBES⁹ se succèdent. Quant au dernier rapport bisannuel du WWF, *Planète vivante 2022*, réalisé avec la collaboration de la Société Zoologique de Londres (SZL), il souligne par exemple qu'« entre 1970 et 2018, la taille moyenne des populations de vertébrés sauvages a décliné de 69% ». Aucune région du monde n'est épargnée.

4 L'habitat écologique désigne des espaces de vie des espèces animales et végétales. Un même écosystème peut fournir un habitat à de nombreuses espèces différentes. A l'échelle micro, une haie, une mare, un bras mort, un vieux tronc, une prairie, une tourbière etc., sont des exemples d'habitat. On utilise le terme à une autre échelle plus vaste (meso) : Les zones humides, les forêts, le bocage, les littoraux sont aussi des habitats écologiques.

5 Les systèmes écosystémiques sont les avantages que les humains tirent directement et indirectement des écosystèmes, qui contribuent de multiples façons au bien-être humain. Dans le premier discours sur les services écosystémiques, la biodiversité n'a pas été conceptualisée en tant que service écosystémique, mais comme base des services écosystémiques, ils rendent la vie humaine possible, par exemple en fournissant des aliments nutritifs et de l'eau potable, en régulant les maladies et le climat, en contribuant à la pollinisation des cultures et la formation des sols et en fournissant des avantages récréatifs, culturels et spirituels.

6 La biosphère est l'ensemble des organismes vivants et leurs milieux de vie.

7 Voir notamment les travaux de James Lovelock et Lynn Margulis (années 1970)

8 Entre autres ouvrages de référence, je pense à celui du grand écologue François RAMADE « Le grand massacre » (1999), ou de Franz BROSCHWIMMER « Une histoire de l'extinction en masse des espèces » 2010.

9 Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Créé en 2012, l'IPBES est placé sous l'égide Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), du Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Il contribue à la prise de décisions politiques responsables par la diffusion d'une connaissance pluridisciplinaire sur la biodiversité et les écosystèmes. Aussi est-il parfois considéré comme le "GIEC de la biodiversité".

Un autre modèle existe

Protection du climat et protection de la nature vont de pair, les mettre en concurrence revient à les rendre inopérantes. D'autres solutions que celles actuellement réalisées ou envisagées existent.

Le gouvernement français a fait le choix d'une production industrielle du photovoltaïque et de l'éolien. Pourtant, les supports autres que les espaces naturels ne manquent pas. Le modèle autrichien peut devenir une référence : ce pays, tout en ayant mis en place une autre politique d'aménagement du photovoltaïque sur son territoire, **se classe au 1^{er} rang européen pour la part des énergies renouvelables dans sa consommation d'électricité.** Et le pays souhaite aller encore plus loin : la nouvelle loi sur les énergies renouvelables ou EAG devrait **permettre au pays de porter sa production d'électricité renouvelable à 100% d'ici 2030.** En août 2021, le ministère autrichien de la protection du climat a approuvé un budget de 20 millions d'euros pour la construction de projets solaires résidentiels et commerciaux. Le ministère a également augmenté le budget de financement des systèmes à petite échelle. La subvention vise à offrir aux ménages et aux petites entreprises un système solaire d'une puissance maximale de 50 kW et une subvention de 150 à 200 euros/kW de puissance installée. Quant aux agriculteurs autrichiens, ils considèrent que le développement du photovoltaïque ne doit pas se faire au détriment des terres agricoles, qui se réduisent déjà

d'une surface équivalente à 18 terrains de football chaque jour. Ils considèrent que le principal risque causé par de tels dispositifs concerne le **manque de luminosité pour les plantes et donc une baisse de la production agricole.** Ainsi, les cultures dans des serres agricoles photovoltaïques nécessitent une adaptation des pratiques culturales et les fabricants essaient d'adapter ces outils aux besoins des agriculteurs.

Chez nous de nombreuses coopératives citoyennes se sont créées et ont déjà mis en place de nombreux projets. De nombreux particuliers ont installé sur leur toit ou dans leur jardin des panneaux voltaïques qui leur assurent une autonomie énergétique.

Conclusion

Que nous le voulions ou non, c'est une guerre qui a été engagée contre la Nature. Si nous ne nous levons pas face à ces multinationales qui le fera ? Afin d'avoir plus de visibilité et de résultat, il est indispensable de créer une convergence à grande échelle qui fédérera les oppositions avec une orientation pragmatique et radicale aux projets de construction de centrales photovoltaïques dans les espaces naturels sauvages ainsi que les terres agricoles.

Le photovoltaïque OUI, mais sur les bâtiments, les maisons d'habitation, les friches industrielles, les parkings, les milieux stériles etc. Mais pas sur les milieux naturels.



Hold up sur le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy !

par Christine Viarouge, Amie de la Terre

Un deuxième projet de centrale photovoltaïque en projet joute celui de la centrale TotalEnergies sur le Causse de Tour-de-Faure (Lot).

Deux projets similaires

Vous avez pu lire dans la Feuille Verte Automne 2023 – Hiver 2024 l'article sur la lutte de l'Association environnementale Lot Célé (AELC) pour préserver le vivant et faire annuler un projet de TOTAL-QUADRAN, filiale mandatée par TOTALENERGIES pour implanter sur le territoire de Tour-de-Faure (Lot), une centrale photovoltaïque de 20 ha.

Le projet concerne 19 ha de forêt et de pelouse sèche où 7000 arbres seront abattus, dans un site unique à la biodiversité exceptionnelle du **Parc Naturel Régional des Causses du Quercy (PNRCQ)** / Geoparc Mondial de l'UNESCO, et proche d'une zone Natura 2000.

Sitôt présenté, le projet TotalEnergies sur le Causse de Tour-de-Faure apparaissait comme le cheval de Troie d'un projet beaucoup plus ample : le tracé de la ligne de raccordement, de Tour-de-Faure à Cajarc, laissait planer

toutes les suspicions sur l'ampleur des destructions possibles dans cette région.

À peine le projet TotalEnergies était-il signé par la Préfecture le 17 janvier 2023, qu'un projet de deuxième usine photovoltaïque était mis en chantier, projet dont nous apprenons aujourd'hui la formalisation sur 19 ha de forêts, en cogestion avec les services de la DDT du Lot.

Ce deuxième projet, porté par la société Trinasolar, ne diffère pas du premier dans ses graves atteintes environnementales, déforestation, et dégradation du bassin versant du Lot médian. Qui plus est, il contrevient au futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui demande que la localisation des projets d'EnR (énergies renouvelables) soit compatible de la charte du PNRCQ, **charte qui ne permet le développement du solaire au sol que sur des surfaces déjà artificialisées.**

Ce projet, comme le précédent, va à l'encontre de la politique du Conseil Départemental du Lot, et du PNRCQ, tant il privilégie des intérêts privés au détriment

des habitants et au mépris de leurs élus par une main-basse des industriels sur le territoire.

- **Projet TotalEnergies**

Ce projet porterait atteinte à 11 hectares de pelouses sèches et détruirait 7 000 arbres, de nombreuses espèces menacées seraient directement impactées (9 espèces d'orchidées, 15 espèces de chauve-souris, 8 espèces de mammifères, 22 espèces d'oiseaux dont 16 protégées, 3 espèces de reptiles...).

- **Projet TrinaSolar**

La société TrinaSolar (filiale récente d'une entreprise chinoise), dirigée par l'ancien directeur régional Total Quadran Sud espère à son tour détruire 20 ha de forêts pour installer une seconde usine photovoltaïque en déposant en septembre 2023 une demande de permis de construire.

Le juridique : où en est-on ?

Concernant le projet de TotalEnergies, AELC a lancé deux recours contentieux, en début d'année 2023 : le premier sur le permis de défrichage et le second sur le permis de construire. AELC n'ayant pas 2 ans d'existence au moment du dépôt du permis de construire TotalEnergies, nous avons dû solliciter l'appui d'une autre association pour porter ce recours. Canopée, qui protège les forêts en France et dans le monde, a accepté de porter ce recours. Cependant, il a été rejeté au motif que l'association Canopée n'aurait pas d'« intérêt à agir » pour ester au tribunal en faveur d'un projet de 19ha. Nous avons formé un appel dont l'audience s'est tenue le 4 avril dernier a abouti à un

deuxième rejet du tribunal sur les mêmes arguments factices d'absence d'intérêt à agir de Canopée. Le sujet de fond de la destruction du vivant n'a donc jamais été abordé au cours de cette instruction, qui a statué au profit de TotalEnergies. Le défrichage pourrait donc commencer en septembre. Nous examinons les possibilités de poursuivre cette démarche juridique. Mais nous avons besoin pour cela de moyens financiers.

Concernant le projet TrinaSolar, nous formulerons un avis défavorable au cours de l'enquête publique et déposerons un recours contentieux si le permis de construire est délivré.

Adopte un arbre

Nos arbres sont encore debout ! Pour les protéger, vous pourrez en adopter un symboliquement. Soyez nombreux à soutenir cette démarche depuis notre site solairelot.fr !

En résumé :

Le Lot est soumis à une pression forte pour le développement de tels projets. Dans le département, leur surface cumulée atteint 284 ha, dont 118 ha dans le PNRCQ. D'autres départements sont aussi impactés, tel le Tarn-et-Garonne. La destruction de la biodiversité, si ces projets se multiplient, va être massive et irréversible. Le photovoltaïque a sa place sur les surfaces déjà artificialisées, pas sur les terres agricoles ou forestières. Nous poursuivrons notre lutte dans ce sens malgré les jugements superficiels des tribunaux.



Une première (demie-)victoire contre l'A69

Par Pauline Roy et Jean Olivier, Ami-e-s de la Terre

Fin mars 2024, le préfet du Tarn a été acculé à admettre que le site de la Crem'Arbre, à Saix (81), était une zone à enjeu écologique fort, en conséquence de quoi l'abattage des arbres devait cesser jusqu'au 1^{er} septembre. Retour sur le feuilleton contentieux ubuesque - et non achevé – qui a conduit à cette déclaration.

Episode 1 : Comment les préfets se sont assis sur leur propre arrêté

L'A69 a fait l'objet d'une autorisation environnementale en date du 1^{er} mars 2023. Cet arrêté, tout en donnant le feu vert aux travaux, les encadre par de nombreuses mesures et conditions à respecter. Parmi celles-ci figure une interdiction d'abattre les arbres dans les secteurs identifiés comme étant « à enjeu écologique fort » en dehors d'une fenêtre temporelle allant du 1^{er} septembre à mi-novembre.

Le bois de la Crem'Arbre, occupé pendant plusieurs semaines par des « écureuils » (militant-e-s occupant les arbres pour empêcher leur abattage), fait justement

partie des secteurs identifiés comme étant à « enjeu écologique fort » dans l'arrêté d'autorisation environnementale. C'est pour faire respecter les conditions calendaires d'abattage des arbres sur ce site qu'Agir pour l'Environnement, les Amis de la Terre Midi-Pyrénées, F.N.E. Occitanie-Pyrénées, le G.N.S.A. (Groupement National de Surveillance des Arbres) et l'U.P.N.E.T. (Union de la Protection de la Nature et de l'Environnement du Tarn) ont exercé dès le mois de février de nouvelles actions contentieuses, à la fois sur le plan administratif et pénal.

Auprès du tribunal administratif, les cinq associations ont déposé un référé environnemental afin d'obtenir la suspension de l'abattage des arbres. Las... Le 07 mars dernier nous avons été déboutés au motif d'une part que

le secteur était déjà en partie déboisé (nous pourrions appeler cela la justice du fait accompli!) et d'autre part que les deux préfets concernés (du Tarn et de la Haute-Garonne) avaient déclaré que le site n'était plus classé comme étant à enjeu écologique fort. Non seulement l'absence d'arrêté préfectoral complémentaire pour acter ce déclassement n'a pas posé de problème aux juges mais il n'a même pas été demandé aux préfets d'apporter la preuve d'éléments qui auraient éventuellement pu justifier un tel déclassement (par exemple un avis préalable de la DREAL)¹⁰ !

En parallèle, les mêmes associations ont déposé une plainte le 17 février pour obtenir la condamnation de l'infraction du droit de l'environnement que constitue le déboisement d'une zone à enjeu écologique fort.

Episode 2 : La nature résiste

Après des semaines d'occupation des arbres et d'emploi de moyens de répression susceptibles d'impacter l'environnement (grenades lacrymogènes, flash-ball ou encore projecteurs pour empêcher les « écureuils » de dormir), on aurait pu croire le site déserté par la faune sauvage. Or mi-mars, au milieu de ce chaos, une militante fait constater la présence d'au moins un couple de mésanges bleues. Dès le 19 mars, Jean Olivier, écologue, ex-directeur de F.N.E. Occitanie-Pyrénées et membre du comité toulousain contre l'A69, dépose une plainte contre X. Le procureur diligente des inspecteurs de l'OFB (Office Français de la Biodiversité, assurant la police de l'environnement) qui, après une visite sur place, confirment non seulement la présence de mésanges bleues, avec nidification certaine, mais plus largement la présence de quinze oiseaux appartenant à des espèces protégées. Par ailleurs, le 22 mars, l'OFB confirme au procureur que le bois de la Crem'Arbre est bien une zone à enjeu écologique fort, que **le site n'a jamais été déclassé** et que l'abattage des arbres est

donc illégal jusqu'au 1^{er} septembre. Deux jours plus tard, le préfet du Tarn annonce publiquement que les défrichements cesseraient jusqu'au 1^{er} septembre, dans le strict respect de l'arrêté d'autorisation environnementale.



Episode 3 : Les oiseaux de la Crem'Arbre vont-ils pouvoir nidifier en paix ?

Pour autant, quelques jours après cette annonce, une occupante des arbres et la propriétaire d'une parcelle voisine au site de la Crem'Arbre remarquent le retour d'une pelle mécanique... Alertées, les associations mandatent un huissier qui constate, le 28 mars, la coupe de nouveaux arbres ainsi que d'intenses travaux de débroussaillage et dessouchage. Immédiatement, une nouvelle plainte est déposée, dénonçant non seulement l'atteinte à des espèces sauvages protégées et à leur habitat mais également la perturbation intentionnelle d'espèces protégées. Depuis, les travaux ont enfin cessé sur ce site.



La polyactivité choisie, nouveau chemin collectif de partage du travail !

Par Frédéric Berthelot, de l'association « Les Ateliers Icare »

Nous portons au sein de l'association "Les Ateliers Icare", collectifs de salarié.e.s, indépendant.e.s et citoyen.e.s œuvrant pour réconcilier Travail & Écologie, un projet de nouveau rapport au travail. Notre intention est de proposer de nouvelles formes d'organisation du travail permettant de retrouver du sens dans nos activités tout en respectant le cadre des limites planétaires...

Pour cela nous avons décidé de progresser au travers d'expérimentations incrémentales, qui nous permettent d'avancer chemin faisant, tout en intégrant le retour de nos expérimentations au projet. Mais quel est ce projet me direz-vous ??? La polyactivité choisie !

Qu'est-ce que la polyactivité choisie ?

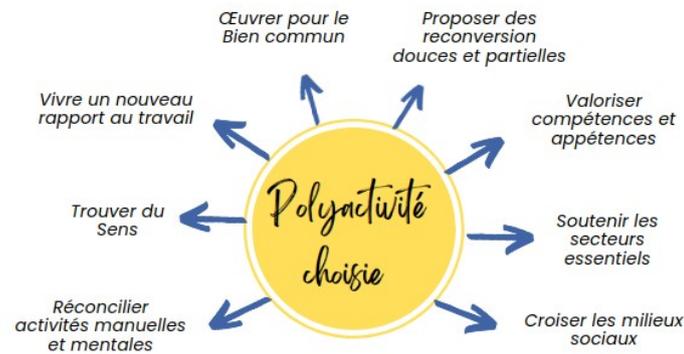
Il s'agit d'une innovation sociale qui s'inspire de nos aïeux : le concept de poly/pluri-activité ne date pas d'aujourd'hui ! Au XIX^{ème} siècle, alors que plus de la moitié de la

population exerçait le métier de paysan, il était monnaie courante de cumuler plusieurs activités pour subvenir à ses besoins et ceux de ses voisins, : paysan/instituteur, paysan/maçon, paysan/médecin, etc.

Nous nous inspirons donc de notre histoire et du concept de "slashing" datant du début du XXI^{ème} siècle pour porter notre projet qui vise à concilier au moins 2 activités, dont une permettant d'œuvrer pour le bien commun au travers

¹⁰ Le 2 avril 2024, le Directeur Régional de la DREAL Occitanie reconnaissait devant la commission d'enquête parlementaire sur le montage juridique et financier de l'A69 que la parcelle de la Crem'Arbre n'avait été à aucun moment déclassée, et que les coupes d'arbres n'auraient pas dû avoir lieu. Ceci doit faire l'objet d'une plainte pénale pour destruction de biodiversité en bande organisée au titre des articles L415-3 et L415-6.

d'une activité écologique et/ou sociale à raison d'au moins 1 jour par semaine (ou plusieurs jours par mois, en fonction des besoins). Cette nouvelle organisation du travail permettant de répondre à plusieurs enjeux actuels.



Dans un premier temps, il nous a paru évident de mettre en œuvre ce concept dans le secteur le plus important et nécessaire à l'organisation de la vie de la cité : l'agriculture ou la paysannerie, mais pas n'importe laquelle ! **Une agriculture à dimension humaine qui régénère le vivant (sols et biodiversité) en nourrissant les humains** de la manière la plus saine possible => **l'agroécologie**.

L'agroécologie nécessite d'avoir **plus de bras pour produire et transformer notre nourriture**. Et en plus, elle permet de participer à retrouver un équilibre choisi au niveau des limites physiques de notre biosphère (les limites planétaires). Oui car la diminution des ressources énergétiques étant inévitable à court ou moyen terme, nous devons de toute façon revenir vers ces modes de production agroécologiques.

Que souhaitons-nous, une approche choisie ou subie

Mais qui va produire cette nourriture dans un contexte où le nombre d'agriculteurs/paysans est parti pour se réduire de près de moitié d'ici 2030, malgré le renouvellement ?

Nous portons l'ambition qu'un maximum de citoyens, salariés et indépendants, participent à cette production de nourriture saine, collective et territoriale de manière partielle, pour éviter de traverser des situations de tension alimentaire comme beaucoup de spécialistes le prédisent.

Nos expérimentations 2024

La première partie de notre expérimentation consiste à reproduire à grande échelle ce que nous avons mis en œuvre au sein de notre association en 2023. Nous l'avons baptisé **"4 jours dans son emploi actuel, 1 jour à la ferme"**.

C'est simple : nous proposons à tou.te.s celles et ceux qui veulent tenter l'aventure à nos côtés de tester la polyactivité de manière bénévole, dans un premier temps, quelques jours entre mai et août.

Nous avons déjà plusieurs fermes en agroécologie prêtes à vous accueillir sur Toulouse, mais aussi sur Paris, Lyon et Nantes. Et nous vous accompagnons dans la mise en œuvre de cette belle expérience collective. **Alors motivé-e-s pour expérimenter la polyactivité choisie ?**

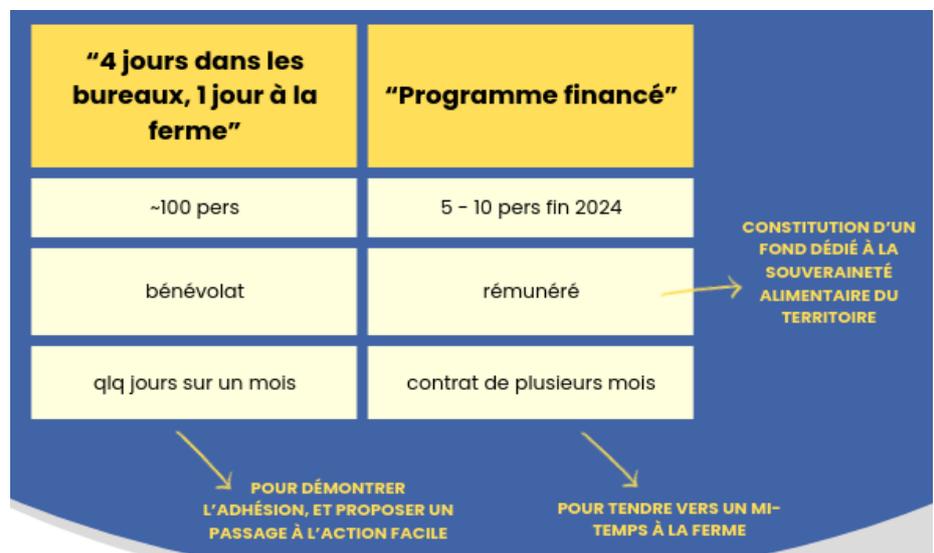
La deuxième partie de l'expérimentation vise à mettre en œuvre avec des entreprises et/ou salariés et indépendants, des contrats tripartites (entreprise ou salariés / ferme / association "Les Ateliers Icare") pour tester en grandeur réelle l'expérience sur plusieurs mois de manière rémunérée.

Pour cela nous nous rapprochons des institutions (région Occitanie, département de la Haute-Garonne), mais aussi d'entreprises, de laboratoires de recherches et d'organisations du monde agricole pour construire ensemble cette expérimentation qui a pour intention de devenir commune dans le paysage du monde du travail dans quelques années.

Notre projet part du postulat que le monde actuel, et particulièrement les organisations qui le régissent, ne permettent plus de répondre à la nécessité d'évolution du vivant et des humains ! Nous avons donc décidé de nous inscrire dans **l'Écologie de l'Action** en expérimentant ce qui pourrait inspirer et soutenir une société réellement durable et dans une posture du **soin** : soin à la terre, soin au vivant, soin à l'humain.

Allez ! On y va ensemble ...

→ Plus d'informations sur : <https://lesateliersicare.org/>



Hommage à Claude Thirriot

par Dominique Gilbon, Ami de la Terre

Claude nous a quittés le 16/12/2023, à l'âge de 90 ans.

Ce fut un militant quelque peu insolite dans notre petit monde d'écologues un peu marginaux. Avec Pierrette, ils représentaient un certain lien avec une certaine classe... Professeur à l'ENSEEIH (souvent appelé N7), à l'instar d'Henri Farreny, cet homme au nœud papillon nous a été très utile quand nous avons, à son instigation, organisé les manifs contre le suremballage dans les supermarchés de la région toulousaine. C'est lui qui discutait avec les gérants et la presse pour leur expliquer que nous n'étions pas des délinquants mais des écologistes qui manifestaient contre le gaspillage, les suremballages plastiques, contre les frais inutiles qui se répercutaient abusivement sur le prix des produits. Ça calmait un peu les vigiles... On a donc fait le tour des supermarchés et nous avons été peut-être les responsables du retrait des sacs plastiques des caisses qu'ont initié les magasins Leclerc, très peu de temps après nos actions en 1996...

Claude a grandement participé à notre combat contre le projet du barrage de Charlas. Aujourd'hui, il serait satisfait, je pense, de savoir que le Département ne parle plus de cet ouvrage que le SMEAG (Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne) voulait faire pour réguler la Garonne et garantir de l'eau pour refroidir Golfech. Les propositions actuelles du Département de réalimenter les nappes phréatiques par les zones humides et la retenue de l'eau dans les fossés vont dans le sens de ce que préconisait Claude. Là encore, avec lui, nous étions précurseurs.

Claude a aussi été le facilitateur de l'hébergement des Amis de la Terre, ces nomades du siège social, au Jardin des Sciences, rue Bernard Mulet, avant qu'ils ne retournent dans cette rue, mais au N° 36 ...

On a peut-être trop peu sollicité les compétences de Claude comme animateur de la commission Ondine... Il est, entre autres, l'auteur du « Que sais-je? n° 1361 La magnéto-hydrodynamique ». C'était une éminence en matière d'hydraulique sous toutes ses formes. Au lancement d'Eau Secours 31, il est vrai qu'il a pris de la distance à cause de l'engagement politique qu'affichait l'association...

Ses collègues gardent en mémoire son style très particulier, son vélo dans son bureau, sa motivation sans faille au bénéfice de diverses causes... et son humour écolo qui transparaît dans le texte : « L'égoutier et le savant. Conte moral pour universitaire en cure d'assainissement » Il introduisait ainsi les 17^{es} Journées de l'hydraulique, organisées en septembre 1982 à Nantes par la Société hydrotechnique de France sur le thème : " L'assainissement de demain". L'auteur y traite successivement des problèmes généraux de l'assainissement, des réseaux, des régimes hydrauliques, des écoulements transitoires, des écoulements diphasiques solides et fluides, des lacs, des lagunes et des golfes. Vaste sujet sur lequel, aujourd'hui, on est tous en recherche...

Il termine son introduction d'une soixantaine de pages par : « Ainsi finit le conte de fin du jour, où l'enfant endormi (ou l'auditeur assoupi...?) glissait déjà en rêve vers un monde où l'Homme réconcilié avec sa Nature, tout ne serait que luxe, calme et ... propreté. »

Souhaitons pour lui cette réconciliation et pour nous tous aussi ...

LES AMIS DE LA TERRE, C'EST VOUS !



Bulletin d'adhésion à retourner à :

*Amis de la Terre de Midi-Pyrénées,
73 chemin de Mange-Pommes,
31520, Ramonville-Saint-Agne*

ou, pour un paiement par virement, à : midipyrenees@amisdelaterre.org

Cotisation (*)

Souhaitable pour une personne : 33 €

un couple : 59 €

Petit budget : 10 € ou un peu plus.....€

Abonnement au journal des Amis de la Terre France *La Baleine* 7 €

Dons (*)€

(*) à 66 % déductible des impôts

Montant total versé : ←

Mode de paiement : Chèque (à l'ordre des ATMP) Espèces CB avec HelloAsso.com
Ou Virement à **Amis de la Terre Midi-Pyrénées** en précisant bien votre nom dans le motif du virement (pour éviter les virements anonymes)
IBAN : FR76 4255 9100 0008 0045 3073 441
Domiciliation : Crédit Coopératif
BIC : CCOPFRPPXXX

Date :/...../.....

Nom:..... Prénom :..... ←
(pour une adhésion couple) Nom et Prénom du conjoint :
.....

Adresse :
.....
.....

Tél : (facultatif)

Je ne reçois pas encore l'infolettre (ou newsletter) et je souhaite m'y inscrire (environ 4 messages par mois), mon Email (en majuscules) :
.....@.....

Mes centres d'intérêt thématiques, compétences ou missions souhaitées (exemples : participer à la communication, travailler sur des dossiers, aider au secrétariat, rédiger des articles, préparer des actions, réaliser des visuels pour le stand) :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Feuille Verte des Amis de la Terre Midi-Pyrénées n°264 printemps-été 2024 – ISSN : 1967-6719
Imprimé par l'imprimerie Tolosane à Roques-sur-Garonne, sur papier 100% recyclé, tiré à 700 ou 800 exemplaires
Directrice de publication : Françoise Noiret
Mise en page, synthèse et harmonisation rédactionnelle : Pauline Roy (également autrice des photos de ce numéro)
Relecture : Elsa Boudy, Sébastien Sajas